

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de Mars, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, au Langon, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CC Vendée Sèvre Autizes		
CHOLLET Joel	BENET	
GELOT Jean-Marie	MAILLE	
GRELIER Alain	FAYMOREAU	
GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
MOREAU Yannick	DAMVIX	
POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISES	
ROBIN Noël	LIEZ	Pouvoir à MOREAU Yannick
GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	
BAUDOUIIN Jacques	XANTON CHASSENON	
CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
<i>Présents : 10 – représentés : 1</i>		11/15
CC Sud Vendée Littoral		
GRELAUD Frédéric	CHAILLE LES MARAIS	Suppléant
LANDAIS Bernard	CHAMPAGNE LES MARAIS	Pouvoir à BOURNEL Paul
MARQUIS Joseph	GUE DE VELLUIRE	
LEGERON Joel	L'ILE D'ELLE	
CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
GUINOT Bertrand	MOREILLES	
CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE	
GANDRIEAU James	STE PEXINE	
BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
LAMY Judicaël	LA TAILLEE	
LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	
CHAUSSARD Jean-Pierre	VOUILLE LES MARAIS	
<i>Présents : 11 – représenté : 1</i>		12/14
CC Pays Fontenay Vendée		
GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	
BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	Pouvoir à BOULARD Stéphane
BIENVENU Alain	LE LANGON	
DUPAS Laurent	VELLUIRE SUR VENDEE	
MAROT Roger	LONGEVES	
LUCAS Noëlla	L'ORBRIE	
BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE	
POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ	
GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	Pouvoir à GATINEAU Dominique
BOURDEAU Marylène	ST MARTIN DES FONTAINES	Suppléante
<i>Présents : 10 – représentés : 2</i>		12/22
CC Pays de la Chataigneraie		
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	Pouvoir à GUITHON Jacky
BOISSON Philippe	LA CHAPELLE AUX LYS	Pouvoir à GUENION Christian
CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	
GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES	
<i>Présents : 2 – représentés : 2</i>		04/10
Total présents :		33
Total représentés :		6
Total présents et représentés :		39/64

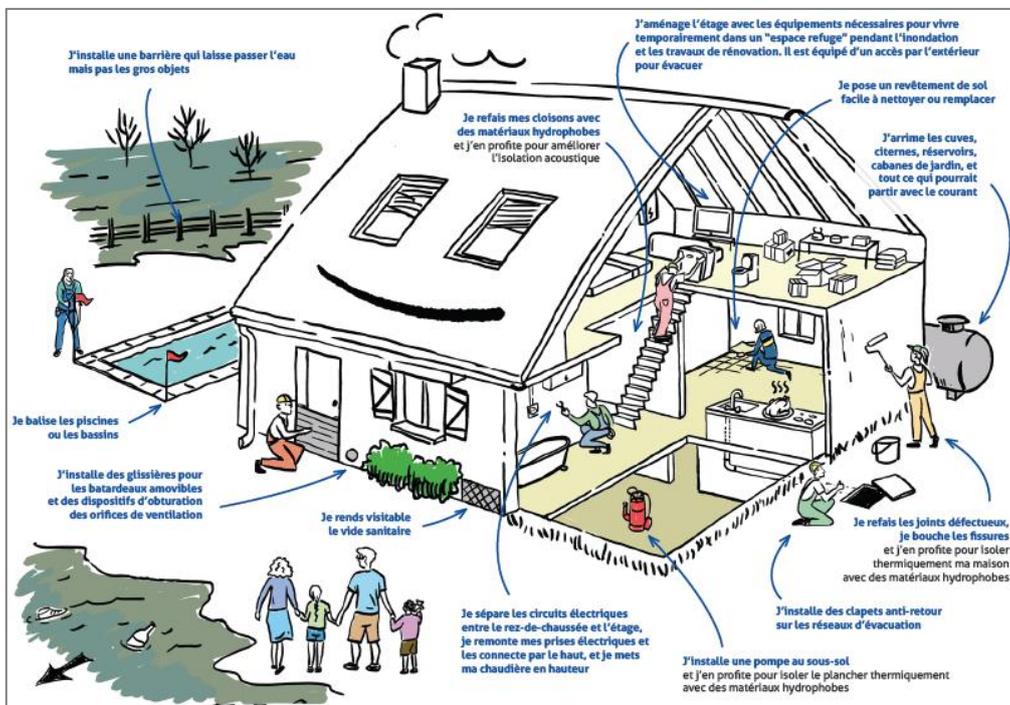
Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : CONVENTION CEPRI : PLAQUETTES DE COMMUNICATION SUR LES OPERATIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE (ANNEXE 2) – DELIB 23/2025

Le SmVSA est membre du Réseau PAPI/SLGRI qu'anime le CEPRI (Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation).

Ce réseau permet d'avoir accès à une plateforme de dossiers partagées, d'une plateforme d'échange entre les membres, des journées d'échanges et des webinaires de formations.

En 2024, le CEPRI avait diffusé à ce réseau une plaquette de communication pour les opérations de réduction de la vulnérabilité (ci-dessous un extrait de la plaquette). Dans le but de pouvoir imprimer et diffuser cette plaquette durant l'action 5.2, une convention doit être rédigée et signée entre le CEPRI et le SmVSA.



Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Emet un avis favorable pour la convention proposée ;
- Autorise le Président à signer cette convention et tous autres documents nécessaires à la mise en place.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER